

## **Postulat du Groupe des Verts**

### **“Monnaie locale complémentaire à Nyon, une piste pour redynamiser l'économie locale ?”**

Par le présent postulat, le groupe des Verts au Conseil Communal de Nyon souhaite initier une réflexion sur la possibilité d'introduire une monnaie locale complémentaire à Nyon pour dynamiser l'économie locale.

#### **Qu'est-ce qu'une monnaie locale complémentaire ?**

Tout d'abord, un petit rappel historique. La multiplicité des monnaies était « monnaie courante » tout au long de l'histoire et en particulier au Moyen Age où les villes, les monastères, les seigneurs avaient leur monnaie en complément de la monnaie royale. Ainsi de très nombreuses monnaies circulaient à l'intérieur d'un territoire. Nyon frappait d'ailleurs sa propre monnaie sous le Comte de Savoie Amédée VI (1300s).

C'est la recherche de centralisation du pouvoir et la création des Etats Nations qui ont conduit à l'abandon de la multiplicité des monnaies. Cependant avec la grande crise de 1929, on note la réapparition de monnaies complémentaires comme réponses locales à la crise globale. En Suisse, c'est le crédit mutuel WIR, lancé par un réseau d'entrepreneurs qui est né de cette période de tumulte et qui compte aujourd'hui plus de 45'000 PME en Suisse.

Cependant, les monnaies complémentaires locales (ci-après MLC) ne constituent pas uniquement une réponse à une crise économique ou financière, mais sont également comprises comme un outil de relocalisation de l'économie et participe ainsi à un lien plus direct entre vendeur, consommateur et producteur. En effet, lorsque l'on dépense 10 CHF dans une grande enseigne internationale, l'argent disparaît presque aussitôt de la communauté (mis à part des salaires, souvent bas) alors qu'une MLC reste obligatoirement dans le circuit local, sa vitesse de circulation est par ailleurs plus grande (elle n'a pas pour vocation d'être thésaurisée) et augmente ainsi les échanges locaux.

Cela permet de redynamiser l'économie locale, d'augmenter la résilience face aux incertitudes et perturbations économiques, de réduire l'empreinte écologique en favorisant plutôt les produits locaux et de participer à éviter la disparition de certains savoir-faire menacés par l'apparition de grands groupes commerciaux.

De plus, cela promet une démarche citoyenne de tous les acteurs engagés.

Dans le monde, on compterait près de 5000 MLC aujourd'hui<sup>1</sup>, bien qu'il soit difficile d'avoir une image très précise, vu que depuis la crise de 2008 de nombreuses MLC ont vu le jour, et d'autres se sont éteintes. Des grandes villes comme Bristol, Toronto, Brixton, Madison, Toulouse, Nantes, Brooklyn, etc. ; des plus petites villes comme Totnes, Findhorn, Mons, Liège, Grenoble, etc.; des régions comme le pays basque, la Sardaigne ou encore le Chiemgauer en Bavière. ont toutes mis en place de tels systèmes de MLC.

#### **Comment cela marche ? Quels avantages ? Quelles contraintes ?**

Les avantages, les contraintes et le mode de fonctionnement d'une MLC vont dépendre essentiellement du type de système choisi (monnaie en billet, crédit mutuel, paiements virtuels, systèmes d'échanges locaux, banque du temps, etc), et notamment sur des critères tels que la bonification ou le rédimage, la possible fonte (intérêts négatifs), les limitations à la convertibilité imaginables pour les particuliers ou les commerçants.

---

<sup>1</sup> y.c. les systèmes d'échanges locaux (SEL)

Dans le cadre de la ville de Nyon, nous suggérons de nous concentrer principalement sur de la monnaie en billets et le crédit mutuel.

### **Est-ce légal ?**

En Suisse, le seul organisme qui peut légalement frapper la monnaie est la Banque Nationale. Les MLC se distinguent de la monnaie nationale en ce qu'elles ne concernent qu'un réseau limité d'utilisateurs (espace géographique ou appartenance spécifique à un groupe) et qu'elles ne portent que sur un univers limité de biens et de services. Seule la monnaie nationale doit s'imposer à tous et permettre de libérer le paiement de tous échanges de biens et services. En Suisse, le WIR répond par exemple bien au critère de réseau (il faut être adhérent)

Il s'agit donc bien d'un système complémentaire au système monétaire légal et non pas un système alternatif. Il n'y aurait donc pas de problèmes légaux à l'introduction d'un MLC en Suisse.

### **Et *Le Léman* dans tout cela ?**

En fin d'été passé, *Le Léman*, monnaie complémentaire pour le Grand Genève (y.c. Nyon) était lancée au bout du lac après plusieurs années de travail. Un peu plus de 120 commerces et particuliers acceptent aujourd'hui cette MLC sur une région qui va d'Annecy à Vevey. Sur Nyon, il y a à ce jour 1 indépendant qui l'accepte.

Si nous nous réjouissons de ce premier lancement d'une monnaie régionale, transfrontalière et qui s'inscrit dans le cadre de l'économie sociale et solidaire, nous souhaitons en parallèle explorer la possibilité de mettre en circulation une monnaie pour Nyon, voire son agglomération, qui puisse profiter à tous les acteurs locaux, et pas uniquement pour les adhérents d'une association tiers.

### **Quel pourrait être le rôle des autorités ?**

De nombreux systèmes de MLC ont été mis en place avant tout par des associations ou groupes de personnes intéressées par cette démarche. Le politique a souvent soutenu des initiatives de ce type dans les pays voisins. Bristol, un des exemples les plus réussis de cette monnaie locale, a aussi été le fruit d'un engagement fort des autorités. Dans cette ville, il est possible de payer une partie des taxes locales grâce à leur Bristol Pounds. Le maire reçoit aussi une partie substantielle de son salaire en Bristol Pounds.

Nous pourrions donc imaginer que Nyon propose à ses employés que, sur base volontaire, une partie à définir des salaires puisse être proposée en monnaie locale. Cela permettrait de favoriser la mise en circulation. En plus de l'acceptation d'une MLC pour l'acquittement de taxes communales, la ville pourrait octroyer certaines subventions aussi en MLC (par exemple pour l'achat d'un vélo électrique).

En plus de pouvoir débloquer les moyens nécessaires à la création d'un fonds d'équivalence francs suisses et « francs nyonnais », les autorités de la ville de Nyon pourraient être l'émettrice de cette MLC et apporter ainsi un gage de confiance, indispensable pour que cette monnaie puisse être adoptée.

### **De nombreuses questions ouvertes**

Parmi les nombreux aspects à clarifier dans le processus de mise en place d'une MLC (au delà du choix du système de base). En voici une liste non-exhaustive :

- *Incitatifs pour le consommateur* : Quelles mesures pourraient être prises pour encourager le consommateur à se procurer et utiliser une MLC à Nyon ? Rabais sur l'achat de la monnaie (bonification) ?
- *Le Nom* : Le nom d'une telle MLC est bien entendu un élément sensible, qui doit susciter l'adhésion de la population et des commerçants. Nous suggérons d'organiser un concours d'idées.
- *Périmètre* : Quel serait le territoire concerné par cette MLC ? La seule commune de Nyon, ou pourrait-on aussi y inclure l'agglomération, voire d'autres communes du district ?

- *La mise en circulation* : Comment mettre cette MLC en circulation ? Par une distribution « gratuite » initiale d'un billet à toutes les ménages nyonnais ? Des guichets de vente ? Par une part volontaire des salaires pour les employés communaux ? Des subventions communales ?
- *Convertibilité* : Quelles seraient les conditions de conversion francs suisses – « francs nyonnais » et surtout dans l'autre sens ? Est-ce que les particuliers peuvent échanger, sans pénalités, des « francs nyonnais » en francs suisses (rédimage) ? Paiement de taxes locales ?
- *Pilotage du projet* : La création d'une association ou d'un groupe de pilotage organisé par la Municipalité ?
- *Acteurs à impliquer* : SIC ? Caisse d'Epargne de Nyon ? Partis politiques ? Acteurs culturels et sportifs ? Les SI ?
- *La vélocité de circulation* : Système de fonte ? De date limite ?
- *Le coût des opérations* : Quel coût pour la mise en place et l'impression de billets sécurisés ? Quelles sources de revenus possibles ? Combien la ville serait-elle prête à donner sous forme de subvention indirecte par la mise en circulation gratuite de la monnaie ? Quelle compensation partielle de ces frais par une augmentation du produit des impôts sur les personnes morales ?

Par le biais de ce postulat, nous souhaitons donc demander à la Municipalité d'initier une étude sur la pertinence du lancement d'une monnaie locale complémentaire pour Nyon

Nous proposons que ce postulat soit renvoyé à une commission pour étude et rapport.

Au nom du Groupe des Verts,



Yvan Rytz,  
Conseiller Communal